



Année scolaire : 2022-2023

Bosch i Gimpera 6-10

08034 Barcelone

N° d'identification : G08460222

N° de Séance : 2

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DU 22 NOVEMBRE 2022

Le Proviseur constate que le quorum est atteint avec 20 présents sur 24 voix délibératives, le Conseil peut donc valablement siéger. Le secrétariat de séance est assuré par Laurent Burnichon, professeur.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022

- **Vote** : le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à l'unanimité

Déclaration liminaire de l'APE

Cf. annexe 1

L'installation technique du conseil nécessite un petit délai, si bien que l'ordre du jour est abordé en commençant par le point 4.

Arrivée de S. Pelletant, 21 votants

1. Carte scolaire (postes de détachés sur contrat – cf. résident)

Le Proviseur expose la situation. Quatre supports de détachés sont en situation de mouvement :

- Deux supports gelés en 2022-2023 (histoire-géographie suite à une mutation tardive en juillet, lettres classiques suite à un désistement fin août) ;

- Deux supports se libèrent en septembre 2023 suite à des départs en retraite (éco-gestion, histoire-géographie).

Dans la cadre du redéploiement des supports de détachés enseignants, l'AEFE prévoit de supprimer un support au LFB, lequel sera remplacé par un support en recrutement local (PDL).

Dans ce contexte, le Proviseur propose de supprimer l'un des deux supports d'histoire-géographie, parce qu'il y en a deux et parce que plusieurs candidatures de qualités existent sur cette discipline en local.

M. Magot indique que l'AEFE se sert du taux d'encadrement pour supprimer des postes de détachement et justifier les recrutements des PDL.

Mme Ducruet souligne qu'il y a deux collègues PDL en histoire-géographie, titulaires en attente de poste, qui pourraient se positionner sur ces postes.

Le Proviseur précise que les titulaires ne postulent parfois pas sur les supports de détachés car les nouveaux contrats ont désormais une durée maximale de 6 ans.

Maintien du poste de lettres classiques n°4924

- Vote : adopté à l'unanimité

Maintien du poste d'histoire-géographie n°637

- Vote : adopté à l'unanimité

Maintien du poste d'éco-gestion n°736

- Vote : adopté à l'unanimité

Suppression du poste d'histoire-géographie n°3915

- Vote : 6 pour, 0 abstentions, 15 contre

Deux conseillers consulaires indiquent qu'ils n'ont pas de voix délibérative, mais qu'ils auraient voté contre s'ils en avaient eu la possibilité.

M. Pelletant précise qu'il y a actuellement 97 supports de détachés enseignants au LFB (dont un à coût complet), dont 92,43 ETP « consommés », du fait des temps partiels.

2. Budget initial 2023 (BI 2023)

Présentation de M. Pelletant, qui débute par quelques éléments de contexte :

- Fin de la crise sanitaire
- De nombreux établissements continuent de perdre des élèves induisant parfois des suppressions de classe et de postes. Au LFB, les effectifs sont stabilisés depuis 2 ans (2870 élèves) après une chute importante lors de la crise COVID (2020)
- Création de L'IRF (Institut régional de formation) au 1^{er} janvier 2023 qui devient un EGD (le 5^{ème} de la zone Europe ibérique), avec budget propre mais une masse salariale inscrite au budget du LFB (155 000 € environ mais n'impacte pas en réalité le budget – cf. flux non budgétaire). La ZEI comporte désormais 26 établissements français (Marbella, nouvel établissement en 2022)
- Situation économique avec forte inflation (7,31% en octobre 2022 – cf. IPCH)

A- Recettes

Les recettes du LFB s'appuient principalement sur les frais de scolarité payés par les familles. Ils augmenteront de 5% en 2023-2024 (cf. vote CE du 19/10/2022) afin de pouvoir assumer, *a minima*, les dépenses de l'établissements dont certaines augmentent de manière importante (énergie, travaux, matériels, etc...). Les recettes de frais de scolarité sont estimées à 16,53M € pour 2023.

Les autres tarifs de l'établissement restent inchangés, notamment pour les frais de demi-pension (conformément à l'engagement de la direction envers les familles, de pas les augmenter jusqu'en 2024) ; et les DPI qui avaient été fortement augmentés en 2022-2023 (les DPI fluctuent également en fonction des départ/arrivées).

Les autres recettes prévues au BI 2023, sont en légères baisse comparativement au BI 2022, notamment avec des voyages scolaires dont certains ne sont pas encore connus (cf. 300 000 €).

L'application du décret GBCP sur le budget de l'opérateur public AEFÉ et ses démembrements que sont les EGD (comme le LFB) implique un affichage budgétaire qui ne comptabilise pas les flux entre l'AEFE et ses EGD et entre les EGD eux-mêmes. C'est pourquoi, afin d'avoir une vision précise des dépenses et recettes de l'établissement, il convient de tenir compte de ces flux non budgétaires.

Ainsi en recettes, le BI 2023 intègre plusieurs flux non budgétaires dont les principaux sont les bourses (686 300 €), la dématérialisation des examens (122 940 €), les salaires de l'IRF (155 000 € - cf. voir supra), le fonctionnement de l'agence comptable secondaire (76 000 € dont la masse salariale) ainsi qu'une avance France Trésor (AFT) de 2M€ pour 2023.

Concernant cette AFT de 2M €, inscrite au BI 2023 par l'AEFE, elle permet à l'établissement de bénéficier de cette somme que l'AEFE doit rembourser en 3 ans mais que le LFB peut rembourser à l'AEFE sur une durée plus longue (entre 5 et 8 ans). Elle est accordée dans le cadre du projet immobilier du LFB (gymnase/restauration). Cependant M. Pelletant souligne que cette AFT doit être normalement utilisée dans l'année dans laquelle elle est versée, soit en 2023. Malheureusement, il y a très peu de chance que le projet puisse être lancé en 2023 (retard dans la délivrance des autorisations par la ville de Barcelone).

Néanmoins, la Direction de l'établissement essaie de voir avec l'AEFE la possibilité de financer des travaux importants avec cette AFT pendant l'année 2023, et ne pas perdre ainsi le bénéfice de cette avance financière, qui permet de limiter l'utilisation des réserves de l'établissement.

M. Pelletant précise que le budget du projet immobilier est actuellement estimé à environ 8M €, et pourrait encore augmenter au regard de l'inflation sur le coût des matières premières (pour rappel, le budget initial de ce projet était chiffré à 5,8 M€ en avril 2021 puis réévalué à 7,5M€ en 2022).

Le total des recettes prévues au BI 2023, s'élève à 23 153 340 €.

B- Dépenses

Il est rappelé les principes budgétaires qui s'appliquent au LFB, dans le cadre de la GBCP (décret 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique) :

- Trois enveloppes de dépenses : masse salariale, fonctionnement et investissements
- Dépenses annuelles (CP) et engagements pluriannuels (AE)
- Notion de flux non budgétaires entre l'AEFE et ses EGD, ainsi qu'entre EGD (dont IRF)

M. Pelletant présente plusieurs graphiques illustrant les volumes financiers du BI 2023 :

❖ Enveloppe de masse salariale (8 905 000 €)

- Elle représente près de 38% du budget 2023 (flux non budgétaires compris) et ne concerne que la rémunération des personnels recrutés locaux (PDL). La masse salariale évolue en permanence, avec l'augmentation liée au GVT (glissement vieillesse technicité soit l'ancienneté des personnels).
- Elle intègre à compter de 2023, la masse salariale de l'IRF (environ 155 000 €) mais qui est compensée par une recette en flux non budgétaire (voir ci-dessus).
- Cette enveloppe ne comporte pas certaines dépenses liées aux personnels (EDU 113 et EDU 114).

Il est rappelé que la participation à la rémunération des personnels détachés (PRR – cf. ex-résident), et leurs HSE/HSA (heures supp.), représentent près de 4,2 M€ au BI 2023. Ce montant correspond à 60% de la rémunération. Les 40% sont à la charge de l'AEFE. Cette PRR est prise en charge dans le cadre des flux non budgétaires.

La rémunération des personnels expatriés (8 ETP) est prise en charge totalement par l'AEFE et n'apparaît donc pas dans le budget du LFB. A titre d'information, l'aide nette de l'Etat (AEFE) en 2021 représentait environ 32% (hors bourses, résidents et expatriés compris) du fonctionnement de l'établissement.

Les représentants de parents soulignent qu'il serait intéressant que le lycée leur présente le fonctionnement budgétaire afin de leur permettre de mieux retranscrire ces informations aux familles.

❖ Enveloppe de fonctionnement (5 205 000 €)

On distingue plusieurs lignes de dépenses importantes, notamment :

- La restauration scolaire (élèves) : 1 850 000 €
- Les dépenses pédagogiques (hors investissement et informatique) : 395 000 €
- Les voyages scolaires : 300 000 €
- Les travaux et entretiens de l'établissement (hors investissements) : 250 000 €
- La viabilisation (électricité, gaz et eau) : 640 000 €
- Informatique (hors investissement) : 220 000 €
- Autres dépenses (dont assurance, communication, équipements et fournitures administratives, prestataires de conseil (avocats, RGPD), impôts, infirmerie, location matériels, etc...) : 470 000 €

L'enveloppe de fonctionnement est présentée légèrement en baisse comparativement au BR2 2022 (-1% soit 27 800 €).

Le contexte économique (inflation) impacte fortement le BI 2023 avec notamment des dépenses d'énergie qui sont désormais portées à plus de 600 000 € (contre 230 000 € environ en 2021).

Ce coût de l'énergie incite l'établissement à réfléchir aux différentes solutions d'économie, et de développement durable, à l'avenir (panneaux photovoltaïques sur toitures, végétalisation, déminéralisation de certains espaces, etc...). Le LFB a mandaté la société VEOLIA pour réaliser un audit énergétique, actuellement en cours. L'objectif est d'identifier les carences, trouver les solutions et les financer potentiellement sur plusieurs années selon le coût. VEOLIA doit proposer plusieurs scénarii possibles. Par ailleurs les fortes chaleurs de cet été impliquent une réflexion sur l'isolation des bâtiments et l'aménagement d'espace ombragés (cour élémentaire, etc...).

Le LFB doit également préparer son centenaire (2024) qui impliquera des actions de communication fortes. Le budget 2023 pourrait être modifié si nécessaire, notamment pour travailler sur la refonte du site internet ou encore la réalisation d'un nouveau logo.

Enfin, l'année 2023 verra plusieurs contrats importants de prestataires arriver à leur terme (restauration, entretien/ménage, sécurité). Une augmentation forte de ces contrats pourrait être constatée à l'issue des phases d'appel d'offres, ce qui pourrait également impacter le budget de l'établissement (cf. modification budgétaire BR1 ou BR2).

❖ Enveloppe d'investissements (1 700 000 €)

Le LFB continue de mener une politique d'investissement dynamique, au-delà de son projet immobilier emblématique (gymnase/restauration). Cela se traduit notamment par des travaux d'entretien du bâti (315 000 €), l'amélioration des conditions de vie des élèves et personnels à travers l'aménagement immobilier et matériel (1 070 000 €), et le développement du numérique (190 000 €) ou encore l'amélioration du dispositif de sécurité (50 000 €).

Le projet immobilier est en phase d'ajustement des besoins (en restauration), et de réévaluation des coûts. Le dépôt du permis de construire est espéré pour la fin d'année 2022 ou au plus tard au 1^{er} trimestre 2023.

❖ Les éléments non budgétaires

On distingue dans les dépenses non budgétaires, la dotation aux amortissements estimée à 1 450 000 € pour 2023, en cohérence avec les nombreux investissements réalisés ces dernières années.

S'ajoutent ensuite les flux non budgétaires qui correspondent aux flux financiers entre l'établissement et l'AEFE, et les autres EGD. Dans ces flux non budgétaires, on retrouve notamment pour les dépenses (décaissements) :

- Les bourses (686 300 €), en équilibre en dépenses et en recettes
- La participation à la rémunération des résidents (PRR) soit 3 986 900 €
- La participation aux heures supplémentaires (HSE/HSA) des résidents soit 207 400 €
- La participation financière complémentaire (PFC 6% des frais de scolarité) soit 928 000 €.

Conclusion BI 2023 :

Le LFB présente donc un budget prévisionnel 2023 avec un résultat de gestion (flux non budgétaires compris) excédentaire de 1 687 540 €, une capacité d'autofinancement (CAF) de 3 107 540 € et une augmentation de fonds de roulement (FDR) de 1 407 540 €.

Cependant, l'AFT de 2M€ accordée par l'AEFE pour l'exercice 2023 impacte de manière importante ce résultat : si l'on déduit cette avance (faute de pouvoir être utilisée), alors le résultat prévisionnel serait déficitaire à - 312 460 €, la CAF à 1 107 540 € et la variation du FDR de - 592 460 €. Cela signifie qu'en l'absence de cette AFT, le BI 2023 serait présenté en déficit alors même que l'établissement a acté une augmentation des frais de scolarité de +5% en 2023-2024.

Il faut noter par ailleurs que ce BI 2023 n'intègre pas certaines dépenses qui devront sans doute être ajoutées dans le cadre du budget rectificatif n°1 (avril 2023) :

- Augmentation de la masse salariale liée aux négociations en cours avec le Comité d'entreprise (augmentation des salaires en 2023, afin de limiter l'impact de l'inflation sur les personnels recrutés locaux).
- Développement du projet numérique du LFB qui pourrait s'orienter vers le principe « 1 élève = 1 ordinateur portable ». Les coûts importants de cette politique, impliquent de phaser cet éventuel déploiement (toujours en cours d'analyse). Ainsi les élèves des classes de lycée (750 élèves) pourraient se voir doter dès septembre 2023, ce qui représente environ 270 000 €. Puis en 2024 et 2025, pour les élèves du collège.

Ce projet impliquerait d'étendre la mesure immédiatement aux enseignants du secondaire (« un enseignant = un ordinateur portable ») également dès septembre 2023, pour un coût estimé à 80 000 € environ.

D'autres éléments pourraient influencer le BI 2023, notamment le nombre de poste de résidents (PRR) ou une éventuelle utilisation de l'AFT en 2023 pour d'autres travaux que le projet immobilier (accord de l'AEFE préalable). Des choix budgétaires pourraient être faits dans le cadre du BR1 2023 selon l'évolution de la situation.

- Vote (à titre seulement informatif) du BI 2023 : 10 pour, 11 abstentions

3. Voyages scolaires

M. Pelletant présente le tableau des voyages scolaires 2022-2023. Pour la bonne information de tous, ce tableau rappelle les voyages déjà adoptés en Conseil d'établissement, et présente les nouveaux voyages, sur lesquels l'avis du Conseil d'établissement est sollicité.

- Votes : Chacun des six voyages présentés est adopté à l'unanimité

Pour rappel, chaque voyage scolaire nécessite une autorisation de départ que seul le Proviseur délivre. Cette autorisation (ou interdiction) peut être émise au dernier moment selon les situations.

4. Point d'information sur le projet d'établissement

Suite aux travaux du 17 octobre, le Proviseur précise les grands axes thématiques qui ressortent et vont donner lieu à des groupes de travail qui se réuniront pendant l'hiver, en vue d'une rédaction à présenter lors de la deuxième journée de travail en avril 2023.

- Axe 1 : "Bien être, être bien", piloté par Anne-Sophie Vallier-Gay, Proviseure-adjointe
- Axe 2 : "Un établissement durable", piloté par Jean Bastianelli, Proviseur
- Axe 3 : "Itinéraires Langues, parcours d'élèves, international", piloté par Fatima Lammaallam, Proviseure-adjointe
- Axe 4 : "Communiquer, innover, rayonner", piloté par Sébastien Pelletant, Secrétaire général

Le Proviseur souligne que les groupes de travail seront ouverts à tous les personnels, tous les membres du Conseil d'établissement, titulaires et suppléants, et membres du CVL. Il est important que la participation soit ouverte, que chacun-e puisse s'approprier la réflexion.

5. Plan égalité femme/homme

Mme Lammaallam présente au Conseil d'établissement le plan d'égalité femme/homme qui est mis en place au LFB, conformément à la réglementation espagnole.

A ce titre, Mme Lammaallam rappelle les cinq phases obligatoires :

- 1- Mise en place du processus avec création du comité de négociation. Le Comité précise que les membres de la commission ne sont encore pas clairement définis.
- 2- Diagnostique, qui sera conduit par un cabinet d'audit et qui dressera ensuite des préconisations. A compter de cette date, l'établissement dispose d'une année seulement pour mettre en place le plan.
- 3- Motif et approbation (« enregistrement ») du plan d'égalité.
- 4- Implantation et suivi du plan d'égalité.
- 5- Evaluation du plan d'égalité.

Des formations obligatoires sont prévues pour les membres de ce comité de négociation (50 heures pour les personnels qui vont suivre ce dossier sur la durée, et une formation plus courte (3h) pour les personnels de direction, mais aussi une sensibilisation pour tous les personnels de l'établissement.

6. Présentation des travaux du Conseil de vie lycéenne (CVL)

Daniel Diogène, Vice-président du CVL, présente les sujets abordés lors de la dernière séance (cf. annexe : compte rendu du CVL, séance du 10/11/2022).

En particulier, le Conseil d'établissement est informé et très réceptif à la proposition d'une fête des langues et des cultures au LFB, afin d'intégrer, d'accepter et de rendre visibles les différentes cultures et langues qui coexistent dans le LFB. Mme Guiboud Ribaud (CPE) souligne que les surveillants et les CPE sont à disposition pour aider les élèves dans leurs projets.

L'idée d'une fête ou d'une journée des diverses nationalités au LFB paraît très stimulante et pertinente. C'est une occasion unique de mettre en valeur la communauté scolaire du LFB, sa richesse, la culture du respect et du vivre ensemble.

Questions diverses :

- 1- M Magot pose la question de l'organisation du remplacement des professeurs et du suivi pédagogique demandé. Son interrogation porte sur le délai pour prévenir, et sur la possibilité pour le professeur absent de prendre en charge le relais, parfois dans des conditions trop contraintes. La préparation des cours ou séquences de la part des enseignant-es pour les remplaçant-es ne peut être une injonction. Mme Lammaallam indique que la formulation choisie est toujours exprimée de façon souple (« si possible »).

Plus largement et concernant les remplacements, les points abordés sont les suivants :

- Que met-on à disposition du personnel remplaçant ? (dans l'élémentaire, mise à disposition d'un PDF du cahier journal du jour concerné.) Là aussi on rappelle que l'enseignant n'a pas forcément la capacité de répondre (dépendant du motif/délai / état physique) ;
- Le LFB dispose d'un vivier relativement important de remplaçant, mais à certains moments de l'année, celui-ci peut ne pas être suffisant. Par ailleurs, certains remplaçants finissent par obtenir des CDI au LFB, réduisant ainsi le vivier.
- Difficulté avec le calendrier de formation continue cette année, très resserré autour du mois de novembre, incluant des semaines avec plusieurs stages en même temps, et chaque fois plusieurs professeur-es concerné-es.

- L'organisation pénalise le fonctionnement de l'élémentaire où le personnel administratif doit parfois prendre en charge des classes ;
 - Il faut trouver un *modus operandi* qui ne lèse personne, gestion du vivier et contentement des classes, des élèves et des parents.
- 2- Les représentants du SNUipp suggèrent de réfléchir à une charte des familles lors de l'inscription des élèves, visant à formaliser le projet éducatif que l'on choisit lorsque l'on envisage d'inscrire son enfant au LFB, pour une scolarité spécifique (système éducatif, valeurs, langues). Le proviseur indique que les travaux du projet d'établissement pourront tout à fait faire émerger ce type de démarche, qui correspond par ailleurs à un dispositif qui a déjà existé au sein du LFB.
- 3- Une demande est faite par quelques enseignants de l'élémentaire afin d'avancer la sortie des élèves de 5 minutes. Les avis sont partagés car cela pose d'autres problèmes d'organisation.
- 4- Concernant les questions matérielles, M. Pelletant précise à nouveau l'importance d'informer immédiatement l'intendance (M. Becerril ou M. Millan) afin de pouvoir résoudre les problèmes posés, le plus rapidement possible.
- 5- Réunion parents / professeurs du secondaire
- Les réunions individuelles parents-professeur-es se feront en présentiel cette année, en janvier 2023. Les modalités en seront définies dans le cadre du Conseil pédagogique qui se réunira le 15 décembre 2022. Mme Lammaallam souligne qu'il ne faut pas attendre les réunions pour rencontrer les professeurs.

Le Proviseur clôture le conseil d'établissement à 21h28.

Le secrétaire de séance Laurent Burnichon	Le proviseur Jean Bastianelli
--	----------------------------------